CIHM Microfiche Series (Monographs) ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

(C) 1999 9

### Schnical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Inchui? has attempted to obtain the best original L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a copy aveilable for filming. Features of this copy which été possible de se procurer. Les détails de cet exemmay be pibli graphically unique, which may alter any of plaire qui sont peut-être uniques du point de vue biblithe images in the reproduction, or which may ographique, qui peuvent modifier une image reproduite. significantly change the usual method of filming are ou qui peuvent exiger une modification dans la méthochecked below. de normale de filmage sont indiqués ci-dessous. Coloured covers / Coloured pages / Pages de couleur Couverture de couleur Pages damaged / Pages endommagées Covers damaged / Couverture endommagée Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées Cover title missing / Le titre de couverture manque Pages detached / Pages détachées Coloured maps / Cartes géographiques en couleur Showthrough / Transparence Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire Bound with other material / Relië avec d'autres documents Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best Only edition available / possible image / Les pages totalement ou Seule édition disponible partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à Tight binding may cause shadows or distortion along obtenir la meilleure image possible. interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge Opposing pages with varying colouration or intérieure. discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des Blank leaves added during restorations may appear colorations variables ou des décolorations sont within the text. Whenever possible, these have been filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image omitted from filming / Il se peut que certaines pages possible. blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. Additional comments / Commentaires supplémentaires: This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous. 22x 26x 30x

12x

16x

20x

24x

28x

32x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Stauffer Library Queen's University

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Stauffer Library Queen's University

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le prominr plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents.
Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

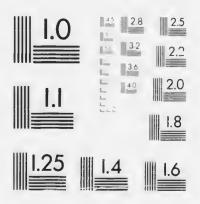
1	2	3

1	
2	
3	

1	2	3
4	5	6

#### MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

ANSF and ISO TEST CHART No. 2.





APPLIED IMAGE Inc

# he te 'inw '# '# 4 3A 7'6 4# 1 Ph he 'F , RM 383 For



# L'Ecole Sociale Populaire

À

# S. G. MGR PAUL BRUCHESI

Archevêque de Montréal

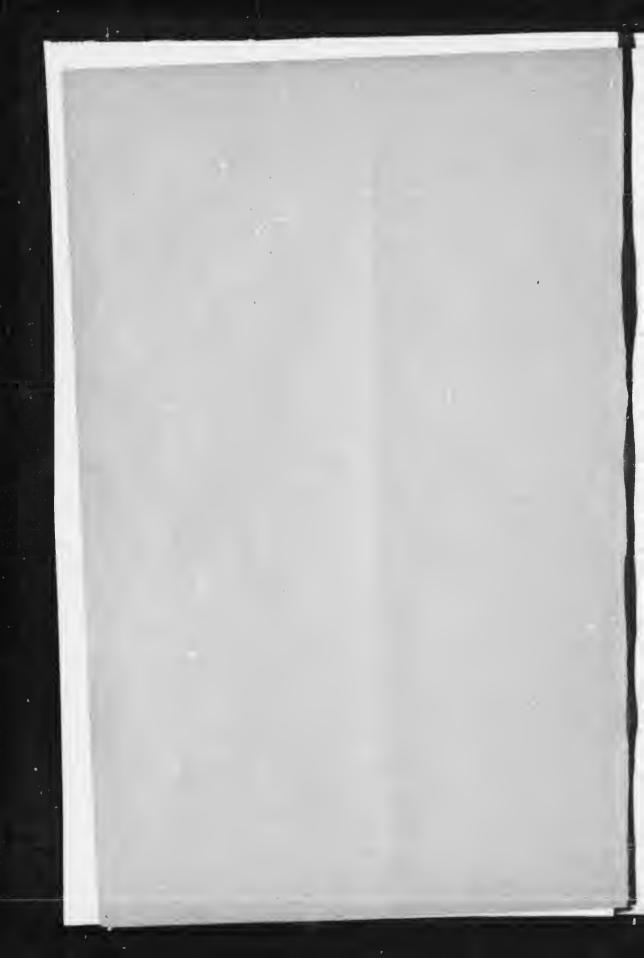
## RAPPORT D'UNE ENQUETE

Faite par le secrétaire de l'Ecole Sociale Populaire, sur une plainte de l'Union des Tailleurs de Pierre, concernant le taillage à l'étranger de la pierre qui entre dans la construction des églises et écoles catholiques de Montréal.



MONTRÉAL.

ARBOUR & DUPONT, IMPRIMEURS-ÉDITEURS 249, rue Lagauchetière Est



(F=/73P

### L'Ecole Sociale Populaire

À

### S. G. Mgr PAUL BRUCHESI

Archevêque de Montréal

### RAPPORT D'UNE ENQUETE

Faite par le secrétaire de l'Ecole Sociale Populaire, sur une plainte de l'Union des Tailleurs de Pierre, concernant le taillage à l'étranger de la pierre qui entre dans la construction des églises et écoles catholiques de Montréal.

Montréal, 3 octobre 1913.

A Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Sur votre demande, à moi transmise par une lettre de M. L'abbé Harbour, en date du 28 août dernier, j'ai fait une enquête sur la plainte des Tailleurs de pierre de Montréat, concernant le taillage, à l'étranger, de la pierre qui entre dans la construction des églises et des écoles catholiques de notre ville.

Le surcroît de travail que m'a imposé l'organisation des cours de sociologie du R. P. Plantier, m'a mis dans l'impossibilit de vous adresser mon rapport plus tôt; ce que je regret te vivere ut. d'ai maistement l'honneur de vous soumettre ce 1. sport, et je profite de l'occasion pour remercier Votre Gran

deur de la marque de confiance qu'elle a daigné accorder à l'Ecole Sociale Populaire en nous chargeant d'une enquête aussi importante.

Mon enquête n'a porté que sur les plaintes des Tailleurs de pierre. Je fais cette observation parce que, dans une lettre à M. Poulin, seerétaire-correspondant de l'Union des Tailleurs de pierre, M. l'abbé Harbour parle d'une enquête plus considérable confiée à l'Eeole. M. Harbour faisait allusion, je suppose, à l'enquête sur les plaintes de tous les métiers du bâtiment présentées à l'Archevêchê, par M. Campeau, au nom du Conseil de Construction. Effectivement Mgr Emile Roy, vicaire-général, m'avait téléphoné à propos de cette enquête, me demandant si l'Ecole s'en chargerait. La question fut portée par moi, devant le bureau de Direction de l'Ecole, et M. l'abbé Gouin, P. S. S., notre président, prit l'affaire en mains. Il écrivit à M. Campeau, quinze jours ou trois semaines avant son départ, pour l'Europe, et ne reeut pas de réponse. Quoiqu'il en soit, je n'ai été mêlé en rien à cette autre enquête, et je me suis oceupé exclusivement de la plainte des Tailleurs de pierre.

### DE QUOI SE PLAIGNENT LES TAILLEURS DE PIERRE ET CE QU'ILS DEMANDENT

J'ai en une entrevue avec M. Jos. Poulin, secrétaire-correspondant de l'Union des Tailleurs de pierre, chez lui, 2256, rue Chabot, le 29 août. Le 6 septembre, M. Métivier, président de la même Union, venait me rencontrer à mon bureau. Leur plainte et leur demande peuvent se résumer ainsi:

"Presque toute la pierre qui entre dans la construction des églises et des écoles catholiques de Montréal est taillée à l'étranger. Comme conséquence, un grand nombre d'ouvriers tailleurs de pierre, qui paient pour le soutien de ces églises et de ees écoles, sont sans travail, tandis que des ouvriers étrangers, qui ne paient ni taxes ni dîmes à Montréal, ont plus d'ouvrage qu'ils n'en peuvent faire.

à

te

de

à

rs

si-

je

ρâ-

du

vi-

me

tée
bé
Il
son
i'il
me
re.

E

res-

rue

t de

eur

des l'é-

iers

es et

Pour remédier au mal, il suffirait que les Fabriques, ou les Commissions scolaires, missent dans les contracts qu'ils accordent aux entrepreneurs une clause obligeant ces derniers à faire tailler à Montréal la pierre destinée à l'édifice, pour la construction duquel ils sommissionnent. "

M. Métivier m'a fourni la liste suivante d'églises et d'écoles dont la pierre a été, en tout ou en grande partie, taillée à l'étranger.

### EGLISES :

Saint-Stanislas,	Sainte-Elisabeth
Longue-Pointe,	Saint-Irénée,
Saint-Viateur,	Verdun,
Sainte-Catherine,	Saint-Anselme,
Saint-Georges,	Saint-Eusèbe.

#### ECOLES :

Sainte-Famille et Proulx, de la Commission seolaire Saint-Grégoire le Thaumaturge ;

Longue-Pointe, de la Commission des Eeoles Catholiques de Montréal ;

Baril, de la Commission seolaire d'Hoehelaga;

L'Ecole Saint-Enfant-Jésus, sur le Boulevard Saint-Joseph;

L'Ecole et le Presbytère de Saint-Viateur d'Outremont;

Le couvent de la paroisse Sainte-Elisabeth, celui de la paroisse Sainte-Clotilde et celui de la paroisse Saint-Jean-de-la-Croix.

#### L'ENQUETE :

Sur le bien-fondé de la plainte de l'Union des Tailleurs de pierre, et sur la possibilité et l'opportunité d'accorder leur demande j'ai consulté :

Le Rév. P. Charbonneau, C. S. V., euré de la paroisse Saint-Viateur d'Outremont ;

M. l'abbé M.-H. Lecours, euré de la paroisse Saint-Françoisd'Assise de la Longue-Pointe;

M. Alfred Martineau, entrepreneur, de la Compagnie O. Martineau & Fils, 1062, rue Saint-Denis:

M. René Lessard, entrepreneur, 205, rue Saint-Jacques ;

M. E. Mennier, entrepreneur, 1045, rue Doriou;

M. R.-L. Werry, secrétaire de la Bourse des Entrepreneurs (Builders' Exchange) 263, rue Saint-Jacques;

M. E.-A. Doucet, architecte, 360, rue Sainte-Catherine Est.

Voici la substance de leurs déclarations :

Il est certain d'une part, que beaucoup de tailleurs de pierre sont actuellement sans travail; et d'autre part, que la pierre qui entre dans la construction des édifices religieux et scolaires vient généralement de l'étranger, et arrive à Montréal toute prête à poser ; mais ce dernier fait n'est pourtant pas la seule cause, ni même la cause principale du chômage partiel des tailleurs de pierre.

Car en effet :

10 La pratique d'importer à Montréal la pierre taillée est aussi répandue chez les entrepreneurs d'autres édifices, que chez ceux qui se spécialisent dans & construction des églises et des écoles,

de

ur

nt-

is-

0.

eurs

Est.

ierre

ierre

eolai-

tréal

t pas

artiel

ée cst

s, que

20 La crise monétaire que nous traversons a amené un ralentissement considérable dans la construction, et tout le monde en souffre, les Tailleurs de pierre comme les autres.

30 L'emploi de plus en plus général du ciment, de la pierre artificielle, de certaine terre enite émaillée et de la pierre dite pierre à sable ", importée des Etats-Unis, est largement responsable de la crise que traverse a tuellement l'industrie du taillage de la pierre à Montréal. On reconnaît cependant, et le simple bon sens le veut, que si toute la pierre des églises et des écoles catholiques qui se construisent à Montréal, était préparée dans notre ville, cette crise y serait moins grave.

C'est le temps de faire remarquer que, même avant d'avoir fait des démarches auprès de Votre Grandeur, les Tailleurs de pierre se sont occupés de se protéger contre l'importation de la pierre taillée. C'est ainsi qu'ils ont fait adopter par le Congrès des Métiers et du Travail du Canada en 1912, une résolution invitant le gouvernement fédéral à prendre les moyens nécessaires — c'est-à-dire à augmenter les droits de donane sur la pierre taillée importée des Etats-Unis — pour protéger les tailleurs de pierre canadiens. Une résolution semblable a été adoptée cette année. Dans leurs démarches auprès du gouvernement fédéral les onvriers ont l'appui de leurs patrons. Mais, même au cas où le gouvernement imposcrait un droit prohibitif sur la pierre taillée, il restcrait encore aux ouvriers de Montréal, à se défendre contre la concurrence des autres ouvriers canadiens, et en particulier des ouvriers de la province de Québec. Ce qui rend cette concurrence dangerense, c'est qu'elle leur est faite par des ouvriers — ceux de

Saint-Martin, par exemple, ou ceux de Saint-Marc-des-Carrières, comté de Portneuf — qui, vivant à la campagne, penvent se contenter d'un salaire de beaucoup inférieur à celui qui est nécessaire aux ouvriers de Montréal, pour mener une vie normale. Et c'est pourquoi ils demandent que les fabriques et les commissions scolaires qui ont des édifices à faire construire, veuillent bien inscrire, an cahier des charges, une clause qui imposerait à l'entrepreneur l'obligation de faire tailler à Montréal, toute la pierre destinée à ces édifices, quelque soit, par ailleurs, l'endroit où cette pierre sera prise.

Qu'il soit possible d'imposer ce'te obligation anx entrepreneurs nul ne le conteste, et le fait que l'on vent construire avec une autre pierre que celle de Montréal ne peut pas être présenté comme un obstacle, car il est facile d'importer la pierre brute et de la faire tailler iei. La chose se fait couramment. Mais est-il opportun de l'imposer? C'est là une toute autre question.

On objecte d'abord qu'en obligeant ainsi les entrepreneurs à faire tailler leur pierre par des ouvriers de Montréal, on les mettra sons la domination absolue de ces derniers, qui deviendront alors exigeants et déraisonnables. Cette objection me paraît sans valeur. Elle ne vaudrait que s'il s'agissait d'un règlement obligeant tous les entrepreneurs de tous les édifices de Montréal. Dans ce cas, et dans ce cas seulement les ouvriers de notre ville jouiraient d'un monopole dont ils pourraient abuser et qui deviendraient bientôt intolérable. Mais nons ne nous occupons que des édifices religienx et scolaires catholiques (lesquels n'entrent que pour une part, en somme assez insignifiante, dans la valeur totale de la construction à Montréal) et la concurrence de l'extérieur reste possible sur tous les antres. D'un autre côté, travaillant pour un entrepreneur qui les capploiera tantôt à la construction d'une église, tantôt à la

è-

ıt

st

r-

et

S-

1-

r

t,

()-

9

'e la

1-

0

rs

15

1-1e

11

es rs

ıt

33

1-

١7.

t-

18

a

construction d'édifice profancs, les ouvriers recevront nécessairement, dans les deux eas, le même salaire. Enfin, si les tailleurs de pierre essayaient d'abuser de la protection que l'on voudrait bien leur accorder, il scrait toujours possible de cesser cette protection dans les contrats subséquents.

Mais on ajoute que, indépendamment des dispositions des ouvriers, le fait d'imposer le taillage de la pierre à Montréal entraînerait une augmentation du eoût de la construction. Il paraît impossible de le nier, mais cette augmentation ne saurait être bien forte: 5% m'a dit un entreprencur.

Un autre entrepreneur tout en acceptant ce chiffre pour les grosses constructions, m'a donné les deux exemples suivants:

- 1. Il a construit récemment un presbytère. Dans sa soumission, il chargeait \$900.00 pour la pierre, qu'il fit venir de Saint-Marc-des-Carrières, toute taillée. Si on lui avait imposé l'obligation de faire tailler la pierre de ce oresbytère à Montréal, il aurait chargé \$1,000.00, an lieu de \$900.00; soit une augmentation d'un pen plus de 10%.
- 2. Lui et un autre entrepreneur ont soumissionné dernièrement pour le contrat d'une école. Sa soumission à lui était de \$14.750.00. Il se proposait de faire tailler la pierre de cette école à Montréal. Son concurrent, qui obtint le contrat, avait soumissionné pour \$14,500.00 et fit tailler toute la pierre à Deschambault (Saint-Mare-des-Carrières.).

Il semble donc incontestable, encore une fois, que l'obligation imposée aux entreprencurs de faire tailler à Montréal la pierre des églises et des écoles ferait augmenter, dans une mesure d'ailleurs assez restreinte, le coût de ces édifices. Et la question se pose de savoir si les avantages de cette mesure en compenseraient les inconvénients. C'est une question qu'il ne m'appartient pas de trancher.

Reste une dernière objection assez anodine, que personne ne m'a faite, mais qu'il est peut-être bon de prévoir : " Vous voulez nous imposer, pourrait-on dire, un régime d'exception; vous demandez aux Fabriques et aux Commissions scolaires eatholiques, et à elles seules, d'assumer des charges dont, jusqu'ici, personne n'avait à se préoccuper ". La réponse est faeile.

Et d'abord, la liberté des Fabriques et des Commissions seolaires reste entière. En se rendant anx demandes des ouvriers, ce n'est pas un ordre qu'elles exécuteront, c'est une faveur qu'elles leur accorderont.

Ceci étant bien compris, et en supposant toutes les autres difficultés résolnes, le raisonnement suivant une parait s'imposer : s'il est vrai que les catholiques isolés on en groupe, dans le domaine économique comme partont, doivent, plus que les autres, s'imquiéter des répercussions henreuses ou malheurenses que peut avoir le moindre de leurs actes dans la Société, il est tout naturel que nos Embriques et nos Commissions scolaires (organismes essentiellement catholiques et où donc, l'esperit de l'Evangile dont e miner plus qu'aullems prennent l'initiate e d'un monte en biennais, ne pour en catégorie importante de travaill ms.

Le tout l'élement minis.

ARTHUR SAINT-PIERRE,

S rec PE & Social Pepulaire.

